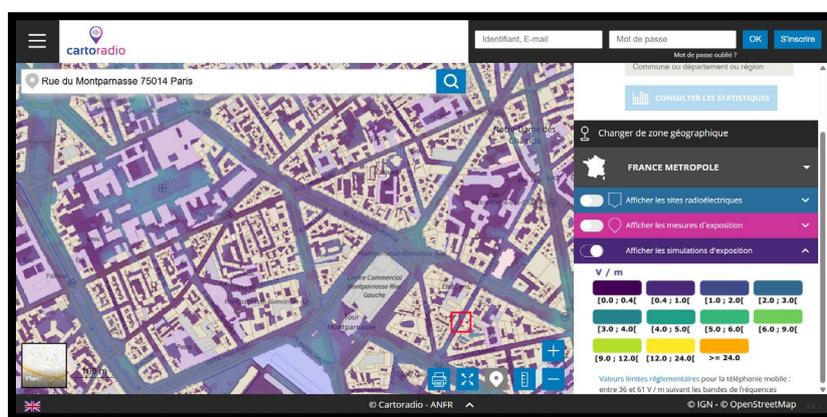


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 10 avril 2025

L'ANFR met en ligne un simulateur de l'exposition produite par les antennes de téléphonie mobile



L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie des cartes de niveaux simulés de l'exposition aux champs électromagnétiques, accessibles sur la plateforme [Cartoradio.fr](https://www.cartoradio.fr) et sur l'application mobile *OpenBarres*. Ces cartes à vocation pédagogique permettent de visualiser l'exposition créée à l'extérieur des bâtiments par les stations de téléphonie mobile sur le territoire métropolitain.

L'ANFR a pour mission d'assurer le respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et gère le dispositif national de mesure de cette exposition. Inscrite dans le [4^e Plan National Santé Environnement \(PNSE 4\)](#), la mise à disposition de cette modélisation de l'exposition aux champs électromagnétiques renforce la transparence et l'accès à l'information pour les citoyens et les collectivités locales. Cet outil a été développé en partenariat avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du ministère de la transition écologique, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et la société GEOMOD by COEXYA.

Un outil accessible à tous

Disponibles sur **Cartoradio** et **OpenBarres**, ces cartes permettent aux utilisateurs de visualiser les niveaux d'exposition simulés en tout point du territoire métropolitain, notamment en effectuant une recherche par commune ou adresse spécifique. Destinées à être actualisées chaque mois pour tenir compte de l'évolution des réseaux, elles simulent l'exposition de **plus de 130 milliards de points**. Ces cartes sont issues de calculs modélisant la propagation des ondes dans un environnement en trois dimensions intégrant les données des bases cartographiques de l'IGN (sol et bâtiments) ainsi que des caractéristiques des stations de téléphonie mobile situées en extérieur et autorisées par l'ANFR. Les couleurs permettent d'estimer le niveau de champ électrique calculé à 1,5 m au-dessus du sol, exprimé en Volt par mètre (V/m).

A noter : il s'agit d'un calcul théorique. Seules les mesures relevées sur le terrain permettent d'établir avec précision le niveau réel d'exposition.

Mieux comprendre et surveiller l'exposition aux ondes électromagnétiques

Pour les antennes de la téléphonie mobile en France, les valeurs limites réglementaires sont comprises entre 36 et 61 V/m selon les fréquences utilisées. Le respect de ces valeurs limites permet d'assurer une protection contre les effets avérés des champs électromagnétiques radiofréquences.

Pour l'essentiel du territoire, les niveaux simulés apparaissent très faibles par rapport à ces valeurs limites, en particulier en zone rurale. Des zones d'expositions plus importantes peuvent apparaître localement, le plus souvent en présence de relief ou en milieu urbain.

Cette simulation permettra d'orienter la surveillance vers les zones où l'exposition est susceptible d'être plus élevée. Dans ces lieux, l'ANFR effectuera des mesures sur le terrain pour vérifier le respect des seuils autorisés. Dans l'éventualité où un dépassement serait constaté, l'Agence demanderait un arrêt immédiat de l'émetteur radioélectrique en cause et imposerait des mesures correctives.

Un engagement pour la transparence auprès des citoyens et des collectivités

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'information à l'égard des citoyens et des collectivités, ces dernières jouant un rôle important lors de l'implantation des installations radioélectriques et s'investissant dans les réponses apportées aux populations concernées. L'ANFR accompagne également les élus via son service en ligne mesures.anfr.fr permettant de demander des mesures d'exposition. Tous les résultats de ces mesures sont consultables sur [Cartoradio.fr](https://cartoradio.fr).

Gilles Bréant, Directeur général de l'ANFR déclare : « L'ANFR est engagée dans une démarche visant à mieux faire comprendre l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Nous avons créé il y a plusieurs années les outils d'information *Cartoradio* et *Openbarres* qui fournissent des données-clés sur les émetteurs et sur les mesures réalisées sur le terrain. Aujourd'hui, avec ces simulations accessibles à tous, nous franchissons une étape importante. Avec plus de 130 milliards de points recalculés chaque mois, cet outil, unique en Europe, nous permettra aussi de mieux exercer nos missions de protection du public. »

Cartoradio est un outil de référence développé par l'ANFR qui permet de visualiser les stations radioélectriques autorisées en France et de consulter les mesures d'exposition réalisées. La plateforme intègre désormais une carte de niveaux simulés de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques issues des stations de téléphonie mobile déployées en extérieur sur tout le territoire.

Openbarres est une application mobile proposée par l'ANFR permettant d'enregistrer le niveau de champ reçu par les téléphones mobiles en temps réel. (Téléchargeable sur Android et IOS)

Pour toute question et/ou signaler une anomalie constatée sur le terrain dans les simulations (cartographie, position des antennes ...), un formulaire en ligne est disponible : [Cartoradio – simulation](#)

En savoir plus :

- Comprendre les cartes de simulation de l'exposition aux ondes électromagnétiques : <https://www.anfr.fr/maitriser/information-du-public/cartoradio/simulation>
- Questions/réponses sur la simulation : <https://www.anfr.fr/maitriser/information-du-public/cartoradio/questions-/-reponses-1/questions/reponses-simulation>
- Les missions de l'ANFR en matière d'exposition du public aux ondes : <https://www.anfr.fr/maitriser/nos-missions>

À propos de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) : L'ANFR est un établissement public placé auprès du ministère en charge des télécoms et du numérique. Ses missions, définies par le Code des postes et des communications électroniques (CPCE) consistent à planifier, gérer et contrôler l'usage des fréquences radioélectriques en France. L'Agence veille également à la protection du public vis-à-vis de l'exposition aux ondes, à la qualité de réception télévisuelle et surveille le marché des équipements radioélectriques ainsi que la mise en place des dispositifs de contrôle parental pour les moyens d'accès à Internet.

Contact presse : presse@anfr.fr – tél. 07 86 20 11 33